

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 16 mai 2022

Délibération n° CP-2022-1447

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Tassin-la-Demi-Lune

Objet : Alimentation en eau potable - Renouvellement du réseau route de Brignais - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Madame Anne Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 63

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 avril 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet.

Absents excusés : M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Picard (pouvoir à M. Debû), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Benzeghiba).

Commission permanente du 16 mai 2022**Délibération n° CP-2022-1447**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Tassin-la-Demi-Lune

Objet : Alimentation en eau potable - Renouvellement du réseau route de Brignais - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 avril 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Dans le cadre de la nouvelle politique publique de l'eau potable, définie dans le document cadre de novembre 2012, la mise en œuvre d'une gestion patrimoniale figure parmi les 5 enjeux identifiés.

La Métropole de Lyon compte environ 4 100 km de réseau dans son patrimoine.

La gestion de ce dernier reste toutefois un exercice difficile dans la mesure où les canalisations sont enterrées, donc non visibles, et toujours en eau.

Pour améliorer cette gestion, la Métropole :

- s'est dotée, pour établir ses programmes de renouvellement de canalisations, d'un outil d'aide à la décision basé sur une analyse statistique des historiques de défaillances et prenant en compte des critères de vulnérabilité (zone de balnes, proximité de voie ferrée, parking, pression dans les réseaux, etc.),
- réalise des campagnes de diagnostics des canalisations afin d'évaluer leur état de vétusté,
- a déployé des capteurs de détection de fuites sur le réseau d'eau.

II - Description du projet

Le projet consiste à renouveler la canalisation d'eau potable, de diamètre 400 par un diamètre 300, sur un linéaire de 300 m, route de Brignais à Tassin-la-Demi-Lune.

L'objectif de ce projet est d'assurer la gestion patrimoniale pour permettre de :

- garantir la qualité de l'eau, la sécurité de l'adduction et de la distribution en eau potable,
- garantir la sécurité de la ressource,
- maintenir et préserver le bon état du patrimoine.

III - Coût du projet

Le projet global initial est de 1 325 000 € HT, comprenant l'avenue Charles de Gaulle et la route de Brignais. Les travaux seront réalisés pour le tronçon limité à la route de Brignais, soit 450 000 € HT. La suite du renouvellement des canalisations à Tassin-la-Demi-Lune est, pour le moment, suspendue. Un complément d'individualisation d'autorisation de programme sera demandé ultérieurement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable située route de Brignais à Tassin-la-Demi-Lune.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme P20 - Eau potable, pour un montant de 450 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 450 000 € HT en travaux en 2022 sur l'opération n° 1P20O9120.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220516-283477-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 mai 2022 Date de réception préfecture : 17 mai 2022
